



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enfants

Question écrite n° 24256

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur la prise en charge des enfants traumatisés crâniens. Celle-ci représente une part significative du total annuel de victimes de cette pathologie. Or, elle ne bénéficie que de très peu de moyens : IME parfois incompétents, nombre de places adaptées en SESSAD extrêmement limité, prise en charge (accompagnement, suivi, etc.) insuffisante. Seule la création d'un service spécifique efficace à l'hôpital national de Saint-Maurice (en Ile-de-France) constitue un modèle reproductible. Il semblerait d'ailleurs que des crédits aient été réservés en 2002 pour la création d'un centre de même type dans la région lyonnaise. Cette situation est certainement imputable à deux causes : sensibilisation et formation insuffisantes des professionnels de santé et médico-sociaux et sentiment répandu que le traumatisme crânien survenant chez des enfants a des conséquences moins graves que chez un adulte. Or, il a été récemment prouvé que c'était précisément le contraire. Il souhaiterait savoir s'il ne serait pas opportun de confier à la l'inspection générale de l'aide sociale (IGAS) une mission d'enquête du même type que celle menée en 1996 pour les adultes servant de base à la définition d'une nouvelle politique de prise en charge des traumatisés crâniens enfants (équivalent du rapport IGAS Le Beau pour les adultes) et si le ministère ne pourrait pas envisager de dégager pour l'année 2004 les crédits nécessaires à la création de nouveaux centres de ressources pour enfants traumatisés crâniens.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24256

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 2003, page 6888